

## Contrats de ville : risque d'échec sans les compétences



La dernière à signer son contrat de ville sera Mtsangamouji le 16 décembre. Mais si la préfecture est enthousiaste, les communes sont inquiètes sur les moyens humains qui doivent accompagner ces actions territoriales.

Page 2

### Radicalisation

Un jeune incarcéré à Majicavo voulait se rendre en Syrie ou en Irak



Page 3

### Education

UNSA Education entendu par le ministère de l'Éducation nationale



Page 4



Votre portail captif par

 **Alter 6.com**  
Alternative System

**Alter 6.com**  
Alternative System



Votre partenaire  
informatique  
à Mayotte

## Politique de la ville

# Contrats de ville : risque d'échec sans les compétences



*Le préfet Seymour Morsy et Mohamed Bacar le maire de Tsingoni signent le contrat de ville de la commune*

**La dernière à signer son contrat de ville sera Mtsangamouji le 16 décembre. Mais si la préfecture est enthousiaste, les communes sont inquiètes sur les moyens humains qui doivent accompagner ces actions territoriales.**

Le mois dernier, le commissaire général délégué à l'égalité des territoires, Raphaël Le Mehaute, avait alerté le préfet Seymour Morsy sur le risque de perdre 2,3 millions d'euros alloués à la politique de la ville s'ils n'étaient pas engagés avant le 27 novembre. Le préfet de Mayotte nous avait alors rassuré : la globalité de l'enveloppe serait bien consommée, essentiellement au travers des contrats de ville, dont les affectations étaient en cours. Il donc fallu mettre les bouchées doubles.

Les services de l'Etat viennent de communiquer sur les détails de la mise en œuvre des 17 contrats de ville signés d'ici le 16 décembre 2015, et valables 5 ans. Un communiqué peu clair, qui dégage néanmoins les trois piliers de la politique de la ville : Cohésion sociale, Emploi et développement économique et Cadre de vie et renouvellement urbain.

### Pas d'explications sur les enveloppes

Chaque commune aura défini ses actions que le JDM avait présentées en détail, et celles de ses partenaires associatifs départementaux. « Ainsi ce sont près de 350.000 euros qui sont pré-affectés sur 3 ans », indique la préfecture dans un communiqué, « et 112 porteurs auront été financés, pour plus de 4

millions d'euros de projets pour le territoire de Mayotte. » Et 2,3 millions de crédits additionnels qui seront consommés sur la politique de la ville.

Du côté des communes, on est moins optimiste. Un des DGS nous indique que les réunions se sont tenues lors de la signature des contrats de ville, destinées à capitaliser les projets réalistes et finançables en vue d'un lancement opérationnel rapide. Mais qu'ensuite, les enveloppes ont été distribuées « sans qu'aucune clé de répartition des crédits ne soit explicitée », sans que les moyens soient réellement mis en face des objectifs. Pourquoi telle somme sur tel quartier, par exemple. Autre question, « quand percevront nous effectivement ces crédits ? »

### « On entretient la précarité »

L'autre grand axe du contrat de ville, c'est le soutien à l'ingénierie des communes pour leur permettre de mener à bien leurs projets. C'est là que la difficulté est la plus grande. Les mairies font en effet remonter des problèmes de compétences, de formation, « mais très peu de l'enveloppe y est affectée ».

La préfecture détaille les moyens humains mis en œuvre : « D'ici début 2016, ce sont 15 Chargés de Mission Ville communaux et 1 intercommunal, 15 coordonnateurs de CLSPD communaux et 1 intercommunal (en contrat d'avenir), 23 Adultes Relais et 222 médiateurs de proximité (en Contrat Unique d'Insertion) qui œuvreront sur les territoires de la nouvelle géographie prioritaire. »

Le terme « Contrat unique d'Insertion », fait bondir un pro-

fessionnel du recrutement : « ce sont des emplois aidés, précaires, destinés à des personnes sans qualifications, sur des courtes durées... Résultat, on maintient les gens dans la précarité et on souhaite avec du bricolage participer à la construction d'un département ! »

### La bonne personne pas au bon endroit

Il conseille aux communes de ne pas rester dans un système co-financé, mais de se doter eux-mêmes des compétences nécessaires. Et pour celles qui n'en ont pas les moyens, d'espérer qu'elles tombent sur la perle rare, qui devra bénéficier d'un plan de formation renforcée jointe au contrat, et pour la recruter à l'issue.

Des propositions qu'il faudrait adapter aux besoins aussi, « pour le CLSPD, on impose des personnes de moins de 30 ans alors que leurs interlocuteurs sont le procureur ou la gendarmerie, ce qui nécessite une certaine expérience, alors que les adultes relais doivent avoir plus de 30 ans, quand ils sont positionnés sur des tâches qui correspondent à des jeunes qui ont la connaissance de leur quartier... », nous explique toujours le même professionnel. A savoir que personne ne veut être mentionné sur ce dossier.

Un bel outil donc que ces contrats de ville, mais qui si elles ne sont pas bordées, donneront le même résultat que par le passé... Et on se demande encore comment au SMIAM une seule classe est sortie de terre malgré les 10 millions d'euros alloués.

Anne Perzo-Lafond

### Radicalisation

# Un jeune incarcéré à Majicavo voulait se rendre en Syrie ou en Irak



*La maison d'arrêt de Majicavo*

**Ce 3 décembre a eu lieu la deuxième perquisition administrative à Mayotte dans le cadre de la généralisation de l'état d'urgence à l'Outre-mer le 18 novembre dernier. Elle vise un homme radicalisé en métropole, et revenu dans l'île.**

La perquisition ordonnée ce 3 décembre par le préfet de Mayotte donne tout son sens à la motivation du décret généralisant l'état d'urgence à l'Outre-mer. George Pau-Langevin, la ministre des Outre-mer l'avait en effet justifié en indiquant qu'il s'agissait de « raisons de cohérence nationale ».

Un communiqué du procureur de la République Joël Garrigue, va dans ce sens en apportant des précisions sur cet homme de 22 ans.

Les services de police ont découvert en sa possession de très nombreux documents propagande et photographies en lien avec le terrorisme et plus particulièrement les actions de l'Etat islamique. L'homme, originaire de Mayotte, serait parti de métropole après s'être disputé avec des membres de sa famille qui n'acceptaient pas le mode de vie trop rigoriste qu'il voulait leur imposer après sa radicalisation en métropole. « Selon ses déclarations aux enquêteurs, il envisageait de partir se battre en Syrie ou en Irak, aux côtés de l'Etat islamique », indique le procureur.

**Peine maximale de 10 ans d'emprisonnement**

Interpellé le 3 décembre dernier

par la police lors d'une perquisition administrative ordonnée par le préfet Morsy, ce jeune homme de 22 ans a été présenté au juge d'instruction vendredi. Placé en détention provisoire dans le cadre d'une commission rogatoire, il avait été mis en examen pour recel habituel d'apologie du terrorisme. Il risque 10 ans de prison.

Il était « suivi » et faisait l'objet d'une fiche « S », d' »Atteinte à la sûreté de l'Etat ». Il aurait en revanche un comportement ambigu, avec des propos souvent provocateurs. Il a été vu par un psychologue, nous indique une source policière. « L'instruction se poursuit pour déterminer les motivations de cet homme et sa dangerosité », conclut le procureur Joël Garrigue.

A.P-L.

## Education

# UNSA Education entendu par le ministère de l'Education nationale



**Le syndicat UNSA Education n'a pas été long à obtenir des avancées. Il faut dire qu'avec l'appui des directeurs d'établissements, et des inspecteurs, les enseignants du SE-UNSA ont pu faire entendre leurs préoccupations communes au ministère de l'Education nationale.**

« Nous avons eu des éclaircissements sur tous les points », se félicitait Eric Hourcade, secrétaire départemental de SE-UNSA que nous avons joint au téléphone.

Avec une nuance toutefois, « les services du vice-Rectorat attendent les circulaires pour la mise en application de ces ordres du cabinet de la Ministre. »

La pétition lancée hier aura porté ses fruits, et un courrier est arrivé ce jour du cabinet du ministère de l'Education nationale. (Réponse cabinet MEN)

Il s'agit toujours du calcul des indemnités d'éloignement des enseignants en poste à Mayotte depuis 2012. Un processus complexe

pour le commun des mortels, mais important sur la parole donnée alors par le gouvernement. Ils pourront bien profiter de leur indemnité promise au départ, et devront donc rembourser le trop perçu de l'indexation. S'ils restent à Mayotte en 2016 et 2017, ils bénéficieront ensuite d'un vase communiquant d'indexation progressive au rythme de la dégressivité de leur indemnité.

Autre avancée, seuls les agents qui le souhaitent participeront aux opérations annuelles de mouvement 2016 ou 2017, alors qu'elles avaient été annoncées comme liées aux affectations de 2014 et 2015, ce qui avait laissé craindre des départs massifs.

Dans un communiqué, UNSA Education remercie les secrétaires nationaux du SE-UNSA et d'UNSA Fonction Publique pour leur travail depuis le 29 septembre dans les Ministères, « et le préfet de Mayotte et son secrétaire général qui ont contribué à l'avancée du dossier. »

A.P-L.

# LE JDM



- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

**Politique**

# Aynoudine Salimé succède à Adrien Giraud au MDM : « L'employabilité plus que l'assistanat »



*Aynoudine Salimé conseiller, nouveau président du MDM*

**Alors que se tenaient un peu partout en France, les élections régionales qui ne concernaient pas le département-région de Mayotte, un parti local, le MDM, investissait son président et son bureau ce dimanche.**

Nous ne relatons pas souvent les évolutions politiques du territoire, mais si nous consacrons quelques lignes à la consécration d'Aynoudine Salimé à la tête du MDM, c'est pour une double raison.

C'est d'abord la première fois que le patriarche Adrien Giraud passe la main. Il a souvent été vu comme

le tireur de ficelles des élections locales, dont un fait d'arme avait été l'élection du tout jeune Zaïdani à la tête du département, le plus jeune président départemental de France d'ailleurs.

Le 11 octobre dernier, jour du vote du renouvellement de bureau du MDM, deux listes étaient officiellement en lice, mais pour la forme, puisque le conseiller départemental de Mtsamboro était élu avec près de 90% des voix.

Le MDM, Mouvement pour le développement de Mayotte, cumule les « ex »: ex-Mouvement pour la départementalisation de Mayotte, ex-MPM, Mouvement populaire

mahorais, créé en 1963, et dont l'un des fondateurs est Marcel Henry. Il a été présidé par Zoubair Adinani, puis Adrien Giraud. C'est donc à des « figures » de Mayotte que succède Aynoudine Salimé, 39 ans.

**Fils de chef de village**

Infirier, cadre de santé, il est tombé dans la politique quand il était petit : « mon père était le chef du village de Mtsamboro. Il effectuait des tours de l'île en œuvrant à la protection de Mayotte. »

Porte parole du candidat Abdoulatifou Aly, puis directeur de campagne du maire actuel de Mtsamboro, il a aussi animé le passage de l'eurodéputé Younous Omarjee.

Mais c'est aussi la vision politique du candidat qui est intéressante. Outre la traditionnelle chasse aux adhérents, « nous sommes passés de 300 en octobre à près de 800 actuellement. Avec un parti fort, nous éviterons les alliances lors des élections qui nous sont généralement fatales », il vise une politique axée sur l'emploi.

« Je ne suis pas favorable à l'assistanat que proposent les RSA et RMI. C'était aussi l'avis de Younoussa Bamana. Même si ce discours n'est pas populaire. Nous devons aider les entreprises à accompagner des jeunes, et développer les conditions d'employabilité », nous explique Aynoudine Salimé, qui indique œuvrer déjà dans ce sens à la Commission des appels d'offre au conseil départemental, « je demande qu'on y ajoute des clauses d'employabilité locale. »

A suivre donc sur un échiquier politique où le parti n'a pas de représentativité nationale.

Anne Perzo-Lafond

## Politique

# Ibrahim Aboubacar, sur son amendement des finances : « J'ai pris la moins mauvaise des solutions »



*Ibrahim Aboubacar lors de la présentation de son amendement*

**Après avoir essuyé les critiques du conseil départemental et du président de l'association des maires à propos de son amendement, le député a adressé à la presse une Tribune libre intitulée » Pour un comportement de vérité et de responsabilité ». Il replace sa décision dans le contexte de flou budgétaire, et règle ses comptes.**

Nous n'allons pas revenir en détail sur l'Intervention Ibrahim ABOUBACAR à l'Assemblée nationale et sur son amendement au Projet de loi de finance modificative 2015, mais seulement rappeler qu'il s'agit du planification des recettes du Conseil départemental à 24 millions d'euros, pour allouer le supplément aux communes.

Le député PS Mahorais répète qu'il s'agit en l'état de « la moins mauvaise des solutions » à la fin de l'année budgétaire 2015, et alors que le Président de l'Association des maires de Mayotte et le Président du Conseil départemental « ont introduit des doléances de dernière minute, contradictoires entre elles », au sujet du partage de l'octroi de mer.

## La Cour des comptes pointe les responsabilités

Un jugement de Salomon, qui en proposant de donner un peu à chacun ne satisfait personne, mais prise dans l'urgence, « et les solutions qui ont été élaborées dans l'urgence ne sont pas parfaites, c'est pourquoi il faut les ajuster, les corriger », invite le

député.

Une situation liée à tout un tas de dysfonctionnements qui n'ont pas été tranchés par l'Etat : de la fiscalité locale allouée aux communes, de la répartition de l'octroi de mer et de sa dotation au département à son juste niveau.

Du côté des collectivités, Ibrahim Aboubacar les appelle à clarifier leur situation comptable, « plusieurs communes sont sous tutelles financières », quant au département, il s'interroge sur sa situation réelle, « on nous annonce un jour qu'il est en équilibre budgétaire pour nous annoncer quelques mois plus tard qu'il est en difficulté budgétaire : où est la vérité ? »

Mais il ne pouvait terminer sa Tribune sans régler ses comptes avec « l'instigateur de la polémique, visiblement en campagne sénatoriale », le président de l'association des maires et ancien président du Conseil général, Saïd Omar Oili qu'il ne nommera pas, en enfonçant le clou : « Je ne laisserai pas ceux qui ont été acteurs de ces retards dans le passé ou qui sont à l'origine de la faillite budgétaire dans lequel le Département de Mayotte se débat jusqu'à maintenant venir me faire des procès en sorcellerie. »

Ibrahim Aboubacar rappelle que le rapport de la Cour des Comptes, qui sera rendu public le 13 janvier 2016, « pointera de manière claire bientôt les responsabilités des uns et des autres. » La hache de guerre en sera-t-elle enterrée pour autant ?..

A.P-L.

**Justice**

# Dunkerque : cour d'assises pour le marabout Comorien accusé de 8 viols



**Présenté comme un marabout originaire de Grande Comore qui aurait fui Mayotte après y avoir commis un viol, Ismaël Bakary est jugé cette semaine devant la cour d'assises du Nord. Il aurait violé sept autres jeunes filles.**

Les faits remontent à mars 2013 lorsque deux jeunes filles originaires de Mayotte, poussent la porte du commissariat de Dunkerque. Arrivées en métropole pour y suivre leurs études, ces deux sœurs avaient indiqué aux policiers que face à de gros problèmes financiers, elles cherchent à se loger, et font la connaissance d'un marabout.

C'est au cours de séances de « soin » individuelles, qu'il leur fait boire des potions et abuse d'elles, rapporte leparisien.fr. Des séances de guérison au cours desquelles il fera cinq autres vic-

times.

Il aurait abusé d'une jeune de 13 ans à Mayotte

Mais déjà, en 2012, des faits similaires, aggravés par l'âge de la victime, 13 ans, lui sont reprochés à Mayotte : la toute jeune fille se rendait à l'école coranique lorsqu'il lui aurait fait des propositions, qu'il aurait mis en pratique plus tard en la violant. Elle s'était d'ailleurs retrouvée enceinte.

L'homme de 41 ans s'était enfui pour Dunkerque, à Grande-Synthe exactement, où il a continué ses activités de marabout-charlatan.

Il encourt 20 ans de réclusion criminelle pour le viol aggravé sur une mineure de moins de 15 ans à Mayotte. Selon La Voix du Nord, sur les sept autres victimes,

seules trois se sont constituées parties-civiles, quatre souhaitant « tourner la page ».

L'accusé nie tous les faits. En dehors du viol de la jeune fille de 13 ans pour lequel les expertises génétiques le désignent comme le père de l'enfant. C'est en se confiant sur cette affaire auprès des jeunes filles, qu'elles auraient eu l'idée de l'accuser de viols, afin de ne pas lui rembourser des avances de cautions de logements.

La parole des jeunes filles sera renforcée par les expertises psychologiques qui confirmeraient leur réel traumatisme.

A.P-L.

Le Journal de Mayotte  
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314  
I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :  
07.85.05.96.59.